

Compte rendu Assemblée Générale du 10 septembre

A 10heure15 monsieur le Président déclare ouverte l'Assmblée Générale de l'Associatiob des Anciens Maires des Pyrénées Atlantiques.

Le secrétaire constate que le quorum est atteint et que l'Assemblée peut délibérer.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres présents, il remercie le Président de l'Association des Maires d'avoir permis que cette Assemblée se tienne dans le cadre des 40èmes rencontres des élus et du personnel communal ; il cite alors les noms des membres excusés ainsi que ceux des membres décédés depuis la dernière AG et fait observer une minute de silence en leur honneur.

Le président donne ensuite lecture du rapport moral qu'il fait approuver par l'Assemblée et donne la parole au trésorier. Celui ci donne lecture des comptes de l'association et propose de reconduire le montant de la cotisation soit 27 euros.

Le président met au vote le compte rendu du trésorier qui est adopté à l'unanimité.

Il passe ensuite la parole au secrétaire qui fait un rapide historique de l'Association et explique la raison qui amène le Conseil d'administration à proposer une modification des statuts en incluant aux ayants droits potentiels les maires adjoints ainsi que les Présidents et vice- présidents d'EPCI. Le président met aux voix la proposition du conseil d'administration, celle-ci est approuvée à l'unanimité. Le président annonce que l'Assemblée Générale extraordinaire convoquée régulièrement se prononcera sur cette modification des statuts.

Le président procède au renouvellement du Conseil d'administration : deux membres sont décédés et quatre n'ont pas souhaité leur renouvellement, d'autre part cinq candidatures ont été régulièrement déposées et une sixième se fait connaître lors de l'assemblée le président met aux voix ces candidatures qui sont acceptées à l'unanimité. Le président félicite les nouveaux élus et in dique que le conseil d'administration se réunira après l'Assemblée pour élire le bureau Après avoir donné la parole aux membres et répondu aux questions diverses posées, le président clôture l'Assemblée Générale et invite les membres présents à siéger en Assemblée Générale extraordinaire et clôture l'Assemblée Générale.